



Nouvelle attaque contre l'Enseignement supérieur

Alors que les universités manquent cruellement de moyens, avec quatre universités sur cinq en déficit, des coupes budgétaires s'élevant à 1,4 milliards d'euros en 2025, que les étudiant·e·s s'enfoncent dans la précarité et que les filières sont toujours plus en tension, le gouvernement fait le choix de casser encore un peu plus le service public de l'Enseignement supérieur. Le projet de loi "Modernisation et régulation des universités" est une attaque frontale contre les droits des étudiant·e·s, des travailleur·euse·s, et contre l'existence même du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La stratégie du gouvernement ne change pas : attendre la période estivale pour proposer des réformes délétères contre les services publics.

Autonomisation des universités synonyme d'inégalités et de dérives accrues :

Augmenter de cinq ans la durée d'expérimentation des EPE va augmenter les inégalités et les dérives qui en découlent. Ces structures, dérogeant au code de l'éducation et financées en partie avec de l'argent public, peuvent attaquer les droits étudiants sur des points aussi fondamentaux que les droits d'inscription et la sélection. C'est une menace directe pour un accès libre à l'enseignement supérieur. Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron n'a de cesse, réforme après réforme, d'accélérer la libéralisation de l'Enseignement supérieur notamment via la mise en place de plateformes de sélection tels que Parcoursup et Monmaster. En conséquence, le nombre d'étudiant·e·s dans le privé a augmenté de plus de 41,6% depuis 2018 pour atteindre aujourd'hui le quart d'étudiant·e·s inscrit·e·s aujourd'hui dans le privé.

Le texte veut également faire rentrer les grands établissements dans le droit commun, permettant ainsi à de plus en plus d'établissements de casser les droits étudiants, et ouvrant ainsi encore plus la voie à la marchandisation des diplômes. Par ailleurs, l'État n'accréditerait plus les diplômes mais les établissements, ce serait ainsi aux établissements de décider des diplômes qu'ils délivrent, ce qui constitue une rupture claire avec le principe de diplômes nationaux garantis par l'État.

Organisation de la privatisation de l'enseignement supérieur :

Cette loi ouvre grand les portes au secteur privé dans l'enseignement supérieur. Etudier dans l'enseignement privé entraîne un coût des études très important mais également une privation d'un grand nombre de droits étudiants.

La création des établissements privés est largement facilitée, une simple demande au rectorat suffit, et la sanction pour la non remise d'un bilan s'élève à... 450€ d'amende. Une aide énorme pour l'expansion du secteur privé, alors même que le service public de l'enseignement supérieur est abandonné par le gouvernement et subit coupes budgétaires sur coupes budgétaires.

Ces logiques de partenariat public-privé et d'agrément, présentées dans le projet de loi, sont en contradiction totale avec les missions d'un service public d'enseignement supérieur

garantissant la qualité des formations, l'accès libre à l'enseignement supérieur et le respect des droits étudiants.

Un désengagement national dans la vie étudiante :

Le gouvernement propose également de transférer les missions sur la vie étudiante aux universités, en partenariat avec le CROUS. Les Crous sont les seules structures de service public 100 % dédiées aux étudiant·e·s, avec une politique nationale et des fonds alloués à ses missions. Confier la vie étudiante aux universités, c'est fragmenter les politiques sociales et renforcer les inégalités territoriales : la politique de la vie étudiante ne serait plus pensée au niveau national, mais dépendrait des moyens et des priorités de chaque établissement et exclurait les BTS, CPGE et autres formations post-bac dépendant de lycées des dispositifs de vie étudiante, déjà assez éloignés de celle-ci. Le rôle des universités doit être celui de la production de savoirs et la formation des étudiant·e·s. Quant à la CVEC, cette taxe de 105€ injuste et opaque, imposée aux étudiant·e·s par le gouvernement pour pallier son désinvestissement dans l'enseignement supérieur, ne doit pas pouvoir être touchée par les établissements privés. En effet, la CVEC est centralisée par les CROUS, et c'est ce service public qui doit pouvoir assumer les missions de vie étudiante, financées par les étudiant·e·s. De plus, donner aux établissements privés accès à la CVEC constituerait un enrichissement pour ces établissements qui font déjà payer des frais d'inscriptions faramineux aux étudiant·e·s afin de financer leurs fonctionnements, il n'est donc pas acceptable qu'ils aient en plus de cela une aide publique, payée par les étudiant·e·s pour s'enrichir davantage.

La démocratie universitaire toujours plus piétinée :

Enfin, le transfert de certaines compétences ministérielles vers les rectorats de région académique, notamment concernant les directions d'école/instituts et d'ouverture et de fermetures de formations, sans passer par le CNESER, constitue un réel déni de démocratie universitaire. Ce renforcement de l'exécutif local, au détriment des instances, accentuera les logiques de compétition sur les territoires et les inégalités d'accès aux formations.

L'UNEF exige le retrait de ce projet de loi qui renforce le processus de libéralisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui organise la privatisation de l'enseignement supérieur, aggrave l'autonomisation des universités ainsi que la casse des droits des étudiants et des travailleur·euse·s, piétine la démocratie universitaire, et empêche un accès libre et égalitaire à l'enseignement supérieur.

L'UNEF revendique :

- Un réinvestissement massif de l'Etat dans l'enseignement supérieur public et les CROUS
- Un accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur
- La suppression de la CVEC
- La sortie du dispositif des EPE et des grands établissements
- Création d'universités de proximité